



La croix et la manière

Par Daniel TANT

Nous sommes en 1900 et le maire de Reims se nomme Jean-Baptiste Joseph Charles Arnould,

Né le 24 février 1847, il a fait fortune dans le commerce de vin de champagne et s'est exercé dans la vie politique en qualité de conseiller municipal de 1888 à 1892, et de conseiller général de 1894 à 1900.

Mais un courant anti-clérical circule dans la population, ce qui mènera à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Charles Arnould fonde à Reims une section de la Libre-pensée, et mène une politique ouvertement anticléricale : il débaptise une quinzaine de rues à connotation religieuse, fait retirer les signes catholiques sculptés au fronton des édifices et fait retirer les croix placées au dessus du portail de l'entrée des cimetières créés le plus souvent par des paroisses ou des communautés religieuses.



La porte d'entrée du cimetière du nord photographiée avant 1900. La croix est encore visible.

Rue du Jard, un Christ gigantesque ornait le pignon d'une chapelle du « Bon Pasteur », école privée laïcisée. Le monument est déplacé dans la même rue au cours du 19^{ème} siècle.

Et comme rien n'arrête Charles Arnould, il décide de faire retirer l'énorme croix de la rue du Jard.

Le 19 juin, un premier télégramme est émis de Reims :

COMMISSAIRE SPECIAL REIMS A INTERIEUR SURETE GENERALE PARIS ET PREFET CHALONS SUR MARNE – A LA SUITE 7648 (INCIDENT) 1283 (SOULEVE) 3901 PAR 5832 (ENLEVEMENT) DE LA 2724 (CROIX) DE L'330 (ECOLE) 0713 (LAÏQUE) DE LA 6479 (RUE) DU 2554.8173 (JARD) 1913 (CARDINAL) 9553 2805 1842 8790 9894 (LANGENIEUX) A ADRESSE AU 0256 (MAIRE) DE 837 (REIMS) UNE 7071 (PROTESTATION) A LAQUELLE CELUI CI VIENT DE 6976 (REPOUDRE) CE SOIR PAR 6654 (LETTRE) TRES FEERME QUI SERA 9672 3901 (PUBLIEE) DEMAIN DANS 6053

(JOURNAL) 2055 2701 (LOCAL) LE 1913 (CARDINAL) S'EST 3376 3901 (RENDU) HIER SOIR ET CE MATIN A LA 0556 (MAISON) 1011.6293 4834 (BOUVIER) OU EST 7125 3901 (DEPOSEE) LA 2724 (CROIX) IL A 7051 3901 (INVITE) TRES NOMBREUSES PERSONNES 1569 (PRESENTES) A 5470 (PRIER) ET LES A 1007 3901 (ASSURES) QUE 2722 (LA CROIX) SERAIT PROCHAINEMENT 9467 3901 (PLACEE MEME 6479 (RUE) SUR UN AUTRE 8147 (IMMEUBLE) IL AVAIT ETE DECIDE AUJOURD'HUI QUE PROVISoireMENT 2724 (LA CROIX) SERAIT 6389 3901 (TRANSFEREE) DEMAIN DIMANCHE 4114 (CATHEDRALE) OU UN 3062 (OFFICE) D'6835 6066 (EXPIATION) SERA 6214 3901 (CELEBRE) EN GRANDE 8368 (POMPE) EN PREVISION 4056 (MANIFESTATION DE LA 6479 (RUE) ON VIENT DE 1686 (SURSEOIR) POUR QUELQUES JOURS AU 6489 (TRANSFERT) SEULE 9114(CEREMONIE) 4114 (CATHEDRALE) EST MAINTENUE 9530(EFFERVESCENCE) TOUJOURS 9043 (GRANDE) MAIS 3126 (DESORDRES) NE SE PRODUIRONT PAS.

Le 2 juillet un télégramme chiffré demande plus de précision :

A PREFET CHALONS SUR MARNE – VEUILLEZ ADRESSER D'URGENCE A DIRECTION GENERALE DES CULTES RAPPORT CIRCONSTANCIE SUR 9238 (LES) 8634 (INCIDENTS) AUXQUELS A DONNE LIEU 9157 (L') 7170 (ENLEVEMENT) 6131 (D') 3125 (UNE) 6097 (CROIX) 9814 (MONUMENTALE) A 1538 (REIMS) PAR 0214 (ORDRE) 6816 (DU) 9496 (MAIRE).

Voici comment le préfet de la Marne répond le 4 juillet 1900, au ministre de l'Intérieur:



Le grand crucifix tel qu'il est dressé actuellement sur la façade de l'Académie Nationale de Reims, au 36 rue du Jard.

« Cette croix avait été érigée en 1873 par souscription publique : adossée au mur extérieur de la maison alors habitée par les Frères de la doctrine chrétienne, aujourd'hui école municipale laïque. Elle supportait un Christ en fonte peinte de grandeur naturelle et remplaçait une croix fort ancienne qui, après bien des changements, avait été édifée en cet endroit, en 1842... Le 7 juin dernier, de grand matin et sur l'ordre de la Municipalité qui n'avait ni prévenu l'administration préfectorale, ni pris un avis de la municipalité, des ouvriers procédèrent à son descellement. L'opération fût longue et provoqua un rassemblement qui devient peu à peu assez considérable : des protestations violentes se firent entendre...les membres du comité de souscription...par ministère d'huissier, en revendiquèrent la propriété, la firent poser sur un camion et transporter, rue Chanzy, chez M. Bouvier, escompteur. Là le Christ fût exposé dans le vestibule, entouré de cierges et de fleurs, tandis qu'un registre était ouvert pour recevoir les

protestations. Toute la journée, une foule nombreuse, des femmes principalement, se rendit rue Chanzy, blâma les mesures prises et témoigna d'une indignation exagérée. » (*Dès le lendemain, l'archevêque de Reims, de retour des Ardennes, vient également rue Chanzy, et quelques conseillers municipaux se désolidarisent de leur maire par voie de presse*). Cet enlèvement a produit une certaine émotion, dont le parti clérical n'a pas manqué de chercher à tirer tout le profit possible : ses journaux ont grossi démesurément l'incident et entretenu l'agitation avec soin..(les journaux « la Croix ») et « le Courrier de la Champagne » ont ouvert pour le rétablissement de la croix du Jard, une souscription qui s'élève actuellement à la somme de 2500 francs.

Effectivement, la croix a été réinstallée dans la même rue du Jard, en façade d'un bâtiment qui abrite aujourd'hui l'Académie nationale de Reims, vénérable société savante qui n'a aucun rapport avec le rectorat d'académie, mais qui se trouve placée sous la tutelle de l'Académie française.

La même année, Charles Arnould épouse Marie Becker, et crée en 1902 la Bourse du travail. Chevalier de la Légion d'honneur, il exerce ses fonctions de maire jusqu'au 30 mars 1904, date de son décès. Il est inhumé à Birkadem, en Algérie, où il possède un domaine vinicole.

Références : fonds 51 M 37 des archives départementales de la Marne
La vie rémoise 1861 – 1864 d'Eugène Dupont – pages 112 et suivantes.